



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 1^{er} septembre 2017

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION**
7 avenue André Malraux – CS 21015
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

**L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques
de La Réunion**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale Risques et Audit - Stratégie et Contrôle de Gestion:

M. Jean-François NAULEAU, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale Risques et Audit et de la Stratégie et du Contrôle de Gestion, pour toutes affaires ressortissant de sa Mission.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François NAULEAU,

Pour la mission maîtrise des risques :

- Mme Julie ABRADOR, inspectrice des Finances publiques, pour signer, dans la limite de ses attributions :
- Les bordereaux d'envoi
- Les correspondances informatives destinées au bureau CE1D Contrôle Qualité des Comptes (ex-MVCG)
- Les courriers informatifs « Mission d'appui aux services déconcentrés ministériels »

Pour la mission d'audit :

M. Christophe MALMOND, M Patrice LEGRAND, inspecteurs principaux des Finances publiques, pour toutes affaires ressortissant de la mission départementale Risques et Audit.

Pour la mission stratégie et contrôle de gestion :

Wilfried SCHNEIDER, inspecteur des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Jean-François NAULEAU, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

- M. Marc VAN-BELLE, administrateur des Finances publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'Etat, pour toutes affaires ressortissant de sa Mission.

3. Pour la mission Cabinet- Communication – Accueil :

- Mme Dany FANTINO, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Communication, pour toutes affaires ressortissant de la mission communication.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dany FANTINO, Alain LE GUERNIC, inspecteur des Finances publiques et Mme Sophie FARDEL, Mme Sandrine PETETIN, contrôleuses des Finances publiques reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme FANTINO, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

4. Pour l'établissement de services informatiques (ESI) de La Réunion :

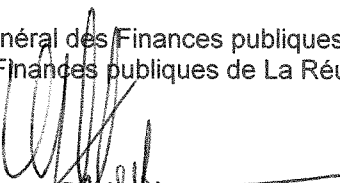
- Mme Noémie CHAUMONT, Inspectrice principale des finances publiques, Responsable de l' Etablissement de Services Informatiques, pour signer, dans la limite de ses attributions :
- les courriers simples, les bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces,
 - les bordereaux d'envoi de documents ou supports techniques (documentations, guides, CDRom, etc...) adressés aux utilisateurs,
 - les bordereaux d'envoi de documents ou supports techniques (documentations, guides, CDRom, etc...) liés à l'activité de développement WEB,
 - les visas en matière de facturation des liaisons télématiques, des travaux de câblage et des travaux de maintenance des équipements informatiques,
 - les commandes de carburant restreintes aux établissements d'approvisionnement pré-identifiés et aux véhicules mis à la disposition de l'ESI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Noémie CHAUMONT, M. Thierry LAFONTAINE et M. Youssef GOULAMHOUSSEN, Inspecteurs des Finances publiques, adjoints au pôle de développement Web, M. Pierrick OLLIVIER, M. Clovis FAURE et M. Pascal DUBREUIL, Inspecteurs des Finances publiques, adjoints sur les services Assistance et Editique, M. Patrick MENIGOZ adjoint au service support aux infrastructures locales, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Noémie CHAUMONT, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers. M. Patrick VELIO, Contrôleur principal des Finances publiques, M. Francis AUDEBRAND, Contrôleur principal des Finances publiques, M. Vincent MUSSARD, Contrôleur principal des Finances publiques et M. Stéphane MAK-SO-FAT, Contrôleur des Finances publiques, reçoivent également procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents, chacun sur leurs domaines de compétences.

Cette délégation de signature annule et remplace celle consentie en date du 1^{er} septembre 2016 ainsi que sa mise à jour au 1^{er} novembre 2016.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur régional des Finances publiques de La Réunion,



Gilles DESHAYES